

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/36

Séance du 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Date de convocation : 23 juin 2023	
Nombre de Membres en exercice :	18
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	16
Votes Pour :	16
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Présents : MM LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, Mmes LABONNE-NOLLET Laurie, MORIN-DESMURS Michèle, MM DESCHARNE Samuel, Pierre PLATHEY, BUSSEUIL Georges, Mmes BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, MM DELANGLE Sylvain, LAROCHE Daniel , MARTINOT Noémie, MUNCH Armelle, Mme DELANGLE Sylvie.

Procuration : M. CLEMENT Pascal à M. LAVENIR Christian, Madame MUNCH Armelle à Samuel DESCHARNE

Absents excusés : Mme. MATHUS Véronique, M. BENCADI Karim

Le secrétariat a été assuré par : P. BERDAGUE

Objet : Budget assainissement : décision modificative de crédits

Monsieur le Maire indique que les crédits inscrits à l'opération 500 « station de Gothard » (certains travaux prévus en 2021 viennent seulement d'être facturés) sont insuffisants.

Il convient donc de procéder à des mouvements de crédits comme suit :

Opération	Article	Proposition
500 station de Gothard	21532	+ 3 550€
800 Aménagement espace public	2315	-3 550€

Le conseil municipal décide :

- D'ADOPTER** la proposition du Maire,
- DE RECTIFIER** les opérations concernées sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le

30/6/2023

Acte contresigné le

Le Maire, C. LAVENIR

Le/La secrétaire de séance,

Le Maire, C. LAVENIR

